

Commune de CHÂTEAUDUN

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 juin 2017 à 20h30

COMPTE RENDU

Etaient présents

M. Alain VENOT, maire,

M. Sid-Ahmed ROUIDI, Mme Marie LEVASSOR, Mme Nadège BOISSIÈRE, M. Philippe DUPRIEU, Mme Alice BAUDET, M. Emmanuel BIWER, Mme Jeanine VILLETTE, Mme Sihame KHALIL, M. André GALERNE, adjoints au maire,

Mme Francine BADAIRE, Mme Nicole PETIT, Mme Soizic BERTIN, M. Ali YURT, M. Mickaël BERTRON, M. Damien BESLAY, conseillers municipaux délégués,

M. Serge HÉNAULT, M. Hervé GATEAU, Mme Maria TEIXEIRA, Mme Florence GAUTHIER, M. Xavier CHABANNES, Mme Alice SÉGU, M. Jérôme PHILIPPOT, M. Jérôme REBOURS, Mme Claudine BADUFLE, M. Laurent BRIAND, M. Fabien VERDIER, M. Rémi COLAS, Mme Christine VALENTINI, conseillers municipaux,

Etaient absents excusés

Mme Kelly LOCHON (pouvoir à Mme Maria TEIXEIRA), Mme Nadine FRADET (pouvoir à M. Jérôme REBOURS), M. Didier HUGUET (pouvoir à Mme Christine VALENTINI).

Etait absent

M. Christophe DOLBEAU

Secrétaire de séance

Mme Sihame KHALIL

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 MAI 2017

Monsieur le Maire propose l'approbation du procès-verbal du 11 mai 2017.

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Rémi COLAS, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent.

Approuve le procès-verbal de la séance du 11 mai 2017.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET GENERAL

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget général qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | Prévu | Réalisé | Reste à réaliser | Résultat reporté | TOTAL |
|--------------|---------------|----------------|-------------------------|-------------------------|---------------|
| Dépenses (€) | 11 070 766,34 | 7 494 967,30 | 2 823 006,60 | 38 510,24 | 10 356 484,14 |
| Recettes (€) | 11 070 766,34 | 6 621 783,76 | 1 843 324,22 | | 8 465 107,98 |
| Résultat (€) | | - 873 183,54 | -979 682,38 | - 38 510,24 | -1 891 376,16 |

DÉPENSES 10 356 484,14 €

Opérations non ventilables 2 797 266,31 €
Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales 414 358,93 €
Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques 14 912,47 €
Fonction 2 – enseignement – formation 1 116 115,60 €
Fonction 3 – culture 606 741,94 €
Fonction 4 – sport et jeunesse 998 505,36 €
Fonction 5 – interventions sociales et santé 1 251 559,12 €
Fonction 6 – famille 6 322,78 €
Fonction 7 – logement 44 406,31 €
Fonction 8 – aménagement et services urbains, Environnement 2 872 158,80 €
Fonction 9 – action économique 234 136,52 €

Les restes à réaliser en dépenses de 2 823 006,60 € concernent les chapitres suivants :

20 – Immobilisations incorporelles 24 442,00 €
204 – Subventions d'équipement 617 472,00 €
21 – Immobilisations corporelles 488 975,01 €
23 – Immobilisations en cours 1 513 670,39 €
45 – Opérations pour compte de tiers 178 447,20 €
RECETTES 8 465 107,98 €

En ce qui concerne le financement des dépenses d'investissement, les recettes proviennent des ressources suivantes :

- . Subventions 3 479 565,55 €
 - . Etat 1 757 238,71 €
 - . Région 828 192,50 €
 - . Département 633 070,00 €
 - . GFP de rattachement 161 000,00 €
 - . Amendes de police 45 032,00 €
 - . Autres subventions 55 032,34 €
- F.C.T.V.A. 575 285,99 €
- T.L.E. 588,00 €
- Taxe d'aménagement 24 768,76 €
- Emprunts 1 500 000,00 €
- Autres dettes – Etat 600 000,00 €
- Dépôts et cautionnements reçus 650,00 €
- Avances et acomptes versés 20 484,43 €
- Opérations pour compte de tiers 161 736,00 €
- Opérations patrimoniales 348 433,70 €
- Opérations d'ordre entre sections 935 274,95 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé 818 320,60 €

Les restes à réaliser en recettes de 1 843 324,22 € concernent les chapitres suivants :

13 – Subventions d'investissement 1 843 324,22 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | Prévu | Réalisé | Rattachement | Résultat reporté | TOTAL |
|--------------|---------------|----------------|---------------------|-------------------------|---------------|
| Dépenses (€) | 24 185 837,59 | 21 294 315,33 | 16 516,18 | | 21 310 831,51 |
| Recettes (€) | 24 185 837,59 | 22 586 058,69 | 32 533,10 | 1 516 584,59 | 24 135 176,38 |
| Résultat (€) | | 1 291 743,36 | 16 016,92 | 1 516 584,59 | 2 824 344,87 |

Soit un excédent de 2 824 344,87 € dont :

- 1 928 913,76 € ont été affectés en investissement au budget primitif 2017 (C/ 1068).

DÉPENSES 21 310 831,51 €

- Opérations non ventilables 1 814 867,86 €
- Fonction 0 – services généraux des administrations publiques locales 5 491 473,80 €
- Fonction 1 – sécurité et salubrité publiques 1 321 669,05 €
- Fonction 2 – enseignement – formation 3 451 615,85 €
- Fonction 3 – culture 2 205 818,60 €
- Fonction 4 – sport et jeunesse 2 099 790,22 €
- Fonction 5 – interventions sociales et santé 669 162,48 €
- Fonction 6 – famille 1 190 152,60 €
- Fonction 7 – logement 21 471,47 €
- Fonction 8 – aménagement et services urbains, environnement 2 629 732,12 €
- Fonction 9 – action économique 415 077,46 €

RECETTES 24 135 176,38 €

- 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses 1 834 552,87 €
- 73 – Impôts et taxes 14 173 613,22 €
- 74 – Dotations, subventions et participations 5 698 181,42 €
- 75 – Autres produits de gestion courante 200 225,60 €
- 76 – Produits financiers 5,40 €
- 77 – Produits exceptionnels 171 947,63 €
- 013 – Atténuation de charges 336 485,38 €
- 042 – Opération d'ordre de transferts entre section 203 580,27 €
- 002 – Résultat reporté N-1 1 516 584,59 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Christine VALENTINI, Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui votent contre et Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget général pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE G.T.V.A. (ZONE D'ACTIVITES DE LA NOUVELLE GARENNE)

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe G.T.V.A. ZONE D'ACTIVITES DE LA NOUVELLE GARENNE qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016:

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses | 378 660,00 € |
| Recettes | 657 756,39 € |
| Résultat de fonctionnement | 279 096,39 € |
| Résultat reporté 2015 | 8 140,77 € |
| Résultat de clôture | 287 237,16 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Dépenses | 678 971,78 € |
| Recettes | 371 757,44 € |
| Résultat d'investissement | -307 214,34 € |
| Résultat reporté 2015 | -10 520,32 € |
| Résultat de clôture | -317 734,66 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | -30 497,50 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget G.T.V.A. - ZONE D'ACTIVITES DE LA NOUVELLE GARENNE pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE B.T.V.A. (PARC D'ACTIVITES DE LA BRUYERE)

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe B.T.V.A. PARC D'ACTIVITES DE LA BRUYERE qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses | 1 388 865,01 € |
| Recettes | 1 850 861,15 € |
| Résultat de fonctionnement | 461 996,14 € |
| Résultat reporté 2015 | -6 678,20 € |
| Résultat de clôture | 455 317,94 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|------------------|
| Dépenses | 1 873 419,33 € |
| Recettes | 1 377 133,79 € |
| Résultat d'investissement | - 496 285,54 € |
| Résultat reporté 2015 | - 736 258,31 € |
| Résultat de clôture | - 1 232 543,85 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | - 777 225,91 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget B.T.V.A. - PARC D'ACTIVITÉS DE LA BRUYÈRE pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE CLOS DES LAMBERTS

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe CLOS DES LAMBERTS qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses | 0,00 € |
| Recettes | 33 390,00 € |
| Résultat de fonctionnement | 33 390,00 € |
| Résultat reporté 2015 | - 383 119,66 € |
| Résultat de clôture | - 349 729,66 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------------|----------------|
| Dépenses | 0,00 € |
| Recettes | 0,00 € |
| Résultat d'investissement | 0,00 € |
| Résultat reporté 2015 | - 353 833.75 € |
| Résultat de clôture | - 353 833.75 € |

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE - 703 563.41 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget annexe CLOS DES LAMBERTS pour l'exercice 2016.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE ATELIERS LOCATIFS
BEAUVOIR**

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses | 69 568,23 € |
| Recettes | 119 097,31 € |
| Résultat de fonctionnement | 49 529,08 € |
| Résultat reporté 2015 | 0,00 € |
| Résultat de clôture | 49 529,08 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses | 144 014,87 € |
| Recettes | 155 573,69 € |
| Résultat d'investissement | 11 558,82 € |
| Résultat reporté 2015 | - 197 209,86 € |
| Résultat de clôture | - 185 651,04 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | - 136 121,96 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget annexe ATELIERS LOCATIFS BEAUVOIR pour l'exercice 2016.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITÉS
ROUTE D'ORLÉANS**

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe de la ZONE D'ACTIVITÉS ROUTE D'ORLÉANS qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses | 1 243 718,15 € |
| Recettes | 2 045 825,75 € |
| Résultat de fonctionnement | 802 107,60 € |
| Résultat reporté 2015 | - 30 364,84 € |
| Résultat de clôture | 771 742,76 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|----------------|
| Dépenses | 2 095 789,26 € |
| Recettes | 1 189 778,49 € |
| Résultat d'investissement | - 906 010,77 € |
| Résultat reporté 2015 | - 57 764,99 € |
| Résultat de clôture | - 963 775,76 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | - 192 033,00 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget annexe de la ZONE D'ACTIVITÉS ROUTE D'ORLÉANS pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 – BUDGET ANNEXE ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|-------------|
| Dépenses | 14 048,94 € |
| Recettes | 18 736,04 € |
| Résultat de fonctionnement | 4 687,10 € |
| Résultat reporté 2015 | 0,00 € |
| Résultat de clôture | 4 687,10 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|----------------------|
| Dépenses | 28 223,52 € |
| Recettes | 8 040,65 € |
| Résultat d'investissement | - 20 182,87 € |
| Résultat reporté 2015 | - 22 041,83 € |
| Résultat de clôture | - 42 224,70 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | - 37 537,60 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN pour l'exercice 2016.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT
GUINGUETTE/SAULIEVRE**

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT GUINGUETTE/SAULIEVRE qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|---------------|
| Dépenses | 14 784,20 € |
| Recettes | 7 392,10 € |
| Résultat de fonctionnement | - 7 392,10 € |
| Résultat reporté 2015 | - 8 098,74 € |
| Résultat de clôture | - 15 490,84 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|---|-------------------|
| Dépenses | 22 437,06 € |
| Recettes..... | - |
| Résultat d'investissement | - 22 437,06 € |
| Résultat reporté 2015 | 47 470,24 € |
| Résultat de clôture | 25 033,18 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 9 542,34 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIERE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget annexe LOTISSEMENT GUINGUETTE/SAULIEVRE pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget annexe EAU qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses | 141 204,09 € |
| Recettes | 229 964,23 € |
| Résultat de fonctionnement | 88 760,14 € |
| Résultat reporté 2015 | 0,00 € |
| Résultat de clôture | 88 760,14 € |

SECTION D'INVESTISSEMENT

| | |
|----------------------------------|--------------|
| Dépenses | 153 783,90 € |
| Recettes | 250 424,58 € |
| Résultat d'investissement | 96 640,68 € |
| Résultat reporté 2015 | 541 733,55 € |
| Résultat de clôture | 638 374,23 € |
| RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE | 727 134,37 € |

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget annexe EAU pour l'exercice 2016.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver le compte administratif du budget de la RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME qui s'établit comme suit pour l'exercice 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|--------------|
| Dépenses | 174 965,07 € |
| Recettes | 175 378,00 € |
| Résultat de l'exercice | 412,93 € |
| Résultat reporté 2015 | 860,48 € |
| Résultat de clôture | 1 273,41 € |

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Sous la présidence de Madame Jeanine VILLETTE, désignée comme présidente par le conseil municipal. Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER et Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Approuve le compte administratif du budget de la RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME pour l'exercice 2016.

COMPTES DE GESTION 2016 - BUDGET GÉNÉRAL, BUDGETS ANNEXES ET BUDGET DE LA RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver :

- Le compte de gestion du budget général de l'exercice 2016,
- Les comptes de gestion des budgets annexes,
- Le compte de gestion de la Régie de l'Office de Tourisme.

établis par le Trésorier Principal, lesquels sont conformes aux comptes administratifs.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Rémi COLAS, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent,

Approuve les comptes de gestion 2016 ci-dessus.

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET GÉNÉRAL

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique qu'au vu du compte administratif et de l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2016, les résultats de clôture de l'exercice 2016 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent VILLE (1) 2 824 344,87 €
- Excédent Espace Commercial Saint Jean 4 687,10 €
- 2 829 031,97 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Besoin brut de financement (2) 949 231,38 €
(VILLE : 911 693,78 + Esp Com Saint Jean : 37 537,60)
- Restes à recouvrer - recettes (3) 1 843 324,22 €
- Restes à réaliser - dépenses (4) 2 823 006,60 €
- Besoin de financement des restes à réaliser (5 = 3 - 4) 979 682,38 €
- Besoin net de financement (6 = 2 - 5) 1 928 913,76 €

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2016 de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin net de financement constaté au 31/12/2016 1 933 600,86 €
(VILLE : 1 928 913,76 + Esp Com Saint Jean : 4 687,10)

En fonctionnement

002 – Excédent ordinaire reporté 895 431,11 €

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Rémi COLAS, Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent,

Affecte le résultat de fonctionnement 2016 de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé destiné à couvrir le besoin net de financement constaté au 31/12/2016 1 933 600,86 €
(VILLE : 1 928 913,76 + Esp Com Saint Jean : 4 687,10)

En fonctionnement

002 – Excédent ordinaire reporté 895 431,11 €

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE
ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN**

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que le budget annexe ESPACE COMMERCIAL SAINT JEAN fait apparaître un résultat de fonctionnement 2016 de 4 687,10 €.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En investissement

1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé 4 687,10 €

En fonctionnement

002 – Excédent ordinaire reporté 0,00 €

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Affecte ce résultat de la façon suivante :

| | |
|--|------------|
| <u>En investissement</u> | |
| 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé | 4 687,10 € |
| <u>En fonctionnement</u> | |
| 002 – Excédent ordinaire reporté | 0,00 € |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET ANNEXE EAU

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que le budget annexe EAU fait apparaître un résultat de fonctionnement de 88 760,14 €.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

| | |
|--|-------------|
| <u>En investissement</u> | |
| 1068 – Autres réserves | 88 760,14 € |
| <u>En fonctionnement</u> | |
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 0,00 € |

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Rémi COLAS, qui s'abstiennent,

Affecte ce résultat de la façon suivante :

| | |
|--|-------------|
| <u>En investissement</u> | |
| 1068 – Autres réserves | 88 760,14 € |
| <u>En fonctionnement</u> | |
| 002 – Résultat de fonctionnement reporté | 0,00€ |

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2016 - BUDGET RÉGIE DE L'OFFICE DE TOURISME

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances indique que le budget REGIE DE L'OFFICE DE TOURISME fait apparaître un résultat de fonctionnement 2016 de 1 273,41 €.

Le conseil d'exploitation de l'Office de Tourisme a émis un avis favorable.

La commission des finances a pris connaissance dudit rapport de présentation.

Il est proposé d'affecter ce résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté 1 273,41 €

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Claudine BADUFLE, Monsieur Laurent BRIAND, Monsieur Fabien VERDIER, Monsieur Rémi COLAS qui s'abstiennent,

Affecte ce résultat de la façon suivante :

En fonctionnement

002 – Résultat de fonctionnement reporté 1 273,41 €

BUDGET VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE NUMÉRO 1

Madame BOISSIERE, adjointe au maire déléguée aux finances propose d'approuver la décision modificative numéro 1 du budget Ville au titre de la section d'investissement qui s'établit comme suit :

DECISION MODIFICATIVE

N° 1

INVESTISSEMENT

Ouvertures de crédits

| | DEPENSES | | |
|---------------------|---|------------|--|
| IMPUTATION | LIBELLE | MONTANT | |
| <i>Chapitre 204</i> | <i>Subventions équipement versées</i> | | |
| 2041622/524 | Bâtiments et installations CCAS/Autres services | 470 000,00 | |
| | | | |
| | Total | 470 000,00 | |

| | RECETTES | | |
|--------------------|---|------------|--|
| IMPUTATION | LIBELLE | MONTANT | |
| <i>Chapitre 10</i> | <i>Dotation fonds divers et réserves</i> | | |
| 10251/020 | Dons et legs en capital/Administration générale | 470 000,00 | |
| | | | |
| | Total | 470 000,00 | |

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame BOISSIÈRE,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve la décision modification numéro 1 du budget Ville au titre de la section d'investissement au niveau des chapitres pour la section d'investissement.

CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES – RESIDENCE AUTONOMIE – SUBVENTION D' EQUIPEMENT – BUDGET FOYER PERSONNES AGEES F.P.A.

Monsieur le Maire précise qu'afin de respecter les dispositions de dernières volontés de Madame Germaine DIVI qui avait notamment précisé dans son testament olographe en date du 25 avril 1999 que : « *les deux tiers des fonds restant reviendra à la Ville de Châteaudun pour le Centre Communal d'Actions Sociales (budget personnes âgées).* », il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement à hauteur de 470 000 € correspondant à une partie de la liquidation de ce legs au C.C.A.S. .

Etant ici précisé que ces sommes seront imputées sur le budget annexe du C.C.A.S. dénommé « Foyer de Personnes Agées ».

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Attribue une subvention d'équipement à hauteur de 470 000 € correspondant à une partie de la liquidation de ce legs au C.C.A.S. .

CESSION IMMOBILIÈRE AU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES – 12 IMPASSE DES CORDELIERS

Monsieur BIWER, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, environnement, démocratie locale indique que la Ville de Châteaudun a été sollicitée par le Centre Communal d'Actions Sociales (C.C.A.S.) afin d'acquérir le logement figurant au cadastre sous les références partie AH numéro 200 situé 12 Impasse des Cordeliers, ainsi qu'il résulte du plan cadastral annexé aux présentes.

Après l'exécution de différents travaux à la charge du C.C.A.S. ces logements seront à destination des gardiens de la Résidence Autonomie sise 2, rue Loyseau.

Le service du Domaine a été consulté.

La présente cession est consentie moyennant le prix de 70 000 € auxquels s'ajouteront les frais de division et les frais d'acte de vente qui resteront à la charge du C.C.A.S. . La vente se fera par acte administratif.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BIWER

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Christine VALENTINI et Monsieur Didier HUGUET représenté par Madame Christine VALENTINI qui s'abstiennent,

Autorise la division de la parcelle AH numéro 200, afin d'attribuer des références cadastrales audit bien immobilier,

Autorise la cession au C.C.A.S. par acte administratif au prix de 70 000 € auquel s'ajouteront les frais sus-indiqués,

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents et actes y afférents.

DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE – COMPTE RENDU D'UTILISATION

Monsieur le Maire précise que conformément aux dispositions de l'article L1111-2 du code général des collectivités Territoriales, « *chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, au cours de l'exercice précédent, il est présenté, avant la fin du deuxième trimestre qui suit la clôture de cet exercice, un rapport aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur les actions menées en matière de développement social urbain.* »

La Dotation de Solidarité Urbaine versée à la commune de 2016, d'un montant de **1 525 635 €**, a permis de financer des services à la population concernant notamment les domaines liés à la sécurité, à l'accès aux services de proximité, au cadre de vie, à l'enseignement, à la jeunesse, aux sports et pratiques artistiques scolaires, et notamment des dépenses de fonctionnement qui s'articulent avec les engagements prévus au contrat de ville 2015-2020 et les grands objectifs de développement prévus par celui-ci.

Cohésion sociale

Proposer un parcours de réussite adapté aux besoins des jeunes en proposant un soutien à la scolarité :

L'aide aux leçons est proposée aux élèves des 6 écoles élémentaires après les TAP.

- Aide aux leçons..... 51 247 €

Les écoles ci-dessous font partie des équipements du quartier Camus Schweitzer de la Politique de la Ville.

- Ecole Jean Macé 142 387 €

- Ecole Pasteur..... 140 885 €

- Ecole Prévert..... 139 385 €

Mobiliser des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, à l'éducation artistique et scientifique :

La Ville met à disposition sur le temps scolaire des intervenants scolaires pour la musique et le sport auprès des enfants des écoles élémentaires.

- Intervenants municipaux écoles élémentaires..... 169 138 €

Prévention de la délinquance avec la mise en place d'une police de proximité afin d'assurer la tranquillité publique :

- Police municipale..... 394 007 €

Développement d'une politique jeunesse au sein du quartier / Favoriser l'accès et le maintien dans l'Emploi par la proposition d'un mode de garde :

- Centre de loisirs Mail Henri Vincent 129 511 €

Cadre de vie et habitat

Conserver des services publics de proximité au sein du quartier prioritaire de la politique de la Ville :

Afin d'assurer un service public de proximité auprès des habitant du QPV, une mairie annexe est ouverte à raison de 5 jours par semaine.

- Mairie annexe Beauvoir 33 580 €

- Loyer annexe mairie 8 077 €

Veiller à la qualité du cadre de vie en proposant des espaces publics entretenus :

Afin de veiller à la bonne tenue des espaces publics de la Ville des interventions sont réalisés sur les espaces verts et voirie

- Espaces verts/voirie 231 260 €

- Top services 5 735 €

Veiller à la qualité de vie par l'intervention d'agent de proximité au sein du quartier qui permettent le respect des personnes des biens et des équipements publics en promouvant les valeurs du « vivre ensemble » :

- Agent de proximité 15 332 €

Développement économique et emploi

Le Point Information Jeunesse (P.I.J.) a pour mission d'aider les jeunes (de 16 à 25 ans) à trouver des informations sur tous les sujets qui les concernent ou les intéressent.

Le P.I.J. se situe au sein de la maison des services Publics dans le périmètre du quartier Politique de la Ville

- Point information jeunesse..... 65 091 €

TOTAL..... 1 525 635 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Prend acte de ces affectations.

MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX – AVENANT N° 1

Monsieur le Maire indique que le marché relatif à l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux a été approuvé par délibération numéro 2015-436 du 17 décembre 2015 et a pris effet le 1^{er} janvier 2016 pour une période de cinq ans, pour un montant annuel de 157 541,57 € HT, réparti de la manière suivante :

. fourniture de combustible (P1) : 30 074,17 € H.T.,
. prestations de service (P2) : 75 644,69 € H.T.,
(dépannage et entretien courant)
. garantie totale (P3) : 51 822,71 € H.T. .

Le titulaire du marché est la société HERVÉ THERMIQUE.

Compte-tenu de l'évolution du patrimoine de la Ville de Châteaudun, il y a lieu de formaliser les dispositions suivantes :

- la prise en charge des installations du centre de santé municipal avec ajout des prestations P2 et P3 à compter du 1^{er} juin 2017,
- la suppression des prestations pour le centre nautique et pour l'école de musique à compter du 1^{er} juillet 2017.

Compte-tenu des travaux réalisés par la Ville de Châteaudun sur certains équipements, il y a lieu d'adapter les dispositions suivantes :

- la modification des situations du site de l'école Pasteur et du gymnase Pasteur, à compter du 1^{er} janvier 2017,
- la suspension des prestations P1, P2 et P3 pour l'école élémentaire Edouard-Caniaux à compter du 1^{er} juin 2017 et pour la durée des travaux.

Enfin, il y a lieu de procéder à l'ajout des prestations P2 et P3 dans le cadre de la prise en charge des matériels (chaudières murales, chauffe-eau, radiateurs autonomes, climatisation, VMC, centrales de traitement de l'air) sur l'ensemble des sites hors centre de santé municipal à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le montant annuel du marché est désormais de 161 478,49 € H.T., se répartissant comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| . fourniture de combustible (P1) : | 30 074,17 € H.T., |
| . prestations service (P2) : (dépannage et entretien courant) | 75 271,56 € H.T., |
| . garantie totale (P3) : | 56 132,76 € H.T. . |

Soit une augmentation de 2,50 % du montant du marché initial.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec la société HERVÉ THERMIQUE.

INSTALLATION DE DISPOSITIFS DE VIDEO-PROTECTION DANS LES ESPACES PUBLICS – FONDS INTERMINISTERIEL POUR LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire indique que la Ville souhaite installer des systèmes de vidéo-protection afin de protéger les biens et les personnes. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'en mettre en place :

- Rue André Perdrix
- Rue Albert Einstein,
- Rue Branly.

Un crédit de 30.000,00 € a été inscrit au budget 2017 pour financer ces projets susceptibles de bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance (F.I.P.D.).

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à solliciter de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre du F.I.P.D. pour l'installation et l'amélioration de ces dispositifs de vidéo-protection ;

Approuve le plan de financement suivant :

Dépenses

| | |
|------------------------------------|-----------------|
| . équipements et installation H.T. | 22 500 € |
| Total T.T.C. | 27 000 € |

Recettes

| | |
|-----------------------------------|----------|
| . subvention de l'Etat (F.I.P.D.) | 4 500 € |
| . participation ville | 22 500 € |

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Monsieur le Maire précise que suite au décret 2017-85 du 26/01/2017 fixant un nouvel indice brut terminal, il y a lieu de modifier les délibérations numéro 2014-044 du 29 avril 2014 et numéro 2015-227 du 30 juin 2015 relatives aux indemnités de fonction des élus.

Il est ici rappelé que la Ville de Châteaudun compte, au 1^{er} janvier 2017 13 618 habitants.

En outre, la Ville est :

- chef-lieu d'arrondissement ;
 - classée commune touristique,
 - éligible à la Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.) qu'elle reçoit depuis plusieurs années,
- Ces caractères entraînent une majoration des indemnités prévus par l'article L2123-22 du code général des collectivités territoriales,

La circulaire préfectorale numéro 2017-094-0001 du 5 avril 2017 prévoit qu'il y a lieu de reprendre une délibération lorsque celle-ci fait référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros.

Dès lors il est demandé que seul figure l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2017, le montant des indemnités de fonction est fixé à :

- pour Monsieur le Maire à 65 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
- pour les adjoints à 12 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. A l'exception de Madame Sihame KHALIL ayant en charge deux délégations et pour qui le montant de ces indemnités de fonction sera fixé à 24 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- pour les conseillers municipaux délégués à 19,80 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Etant ici précisé que les conseillers municipaux délégués ne bénéficient pas des différentes majorations allouées à Monsieur le Maire et aux adjoints.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve la mise en application de la circulaire préfectorale numéro 2017-094-0001 du 5 avril 2017 et la référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique afin de fixer les indemnités de fonction des élus.

ECOLE CURIE – AIDE FINANCIERE A UNE CLASSE DE DECOUVERTE

Monsieur le Maire indique que l'école Curie a participé cette année à une classe de découverte de deux jours au Futuroscope les 1^{er} et 2 juin.

Cette classe de découverte a engendré des frais de transport.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Attribue, dans le cadre de cette classe de découverte, une aide financière à hauteur de 950 € à l'école Curie pour une participation aux frais de transport.

ACQUISITION 82 RUE DU VAL SAINT AIGNAN

Monsieur BIWER, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, environnement, démocratie locale indique que Madame Ginette BRETON est décédée le 27 août 2010 à Châteaudun, l'héritière de la défunte a renoncé à ladite succession en date du 4 juillet 2016.

A son décès, Madame BRETON était propriétaire d'un bien immobilier sis à CHATEAUDUN – 82, rue du Val Saint Aignan figurant au cadastre sous les références section AI numéro 352 pour une superficie de 435 m².

La succession a été déclarée vacante par le Tribunal de Grande Instance de Chartres et le service du Domaine en a été nommé curateur en date du 30 septembre 2016.

La Ville se propose d'acquérir le bien immobilier susnommé afin de constituer une réserve foncière permettant de réaliser un accès plus aisé aux parcelles contiguës dont la Ville est déjà propriétaire.

Le service du Domaine a été consulté et a estimé l'ensemble immobilier à 7 000,00 €.

Le curateur de cette succession a d'ores et déjà donné son accord pour la vente au prix de 7 000,00 €.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BIWER

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise l'acquisition de ce bien immobilier au prix de 7 000,00 €, auquel s'ajouteront les frais d'acte qui resteront à la charge de l'acquéreur,
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes liés à cette mutation.

LOTISSEMENT « CLOS DES LAMBERTS » - PRIX DES TERRAINS

Monsieur BIWER, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, environnement, démocratie locale précise que par délibération numéro 2008-201 en date du 10 décembre 2008, le conseil municipal avait fixé le prix de vente des terrains du lotissement du « CLOS DES LAMBERTS » à 42,00 € H.T. /m² soit 50,23 € T.T.C. /m².

La Ville reste propriétaire de six lots.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur BIWER

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'exception de Madame Alice SEGU, Monsieur Jérôme PHILIPPOT, Madame Nadine FRADET représentée par Monsieur Jérôme REBOURS et Monsieur Jérôme REBOURS qui s'abstiennent.

Autorise la révision du prix au mètre carré des cinq lots dont la superficie est supérieure à 1 000 m² et de le fixer à 36 € H.T. /m² soit 43,2€ T.T.C. /m².

| Numéro de lot | Contenance | Référence cadastrale | Prix H.T. /m ² | Prix T.T.C. /m ² |
|---------------|----------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 64 | 1 253 m ² | ZX n°529 | 45 108,00 € | 54 129,60 € |
| 66 | 1 302 m ² | ZX n°531 | 46 872,00 € | 56 246,40 € |
| 74 | 1 104 m ² | ZX n°573 | 39 744,00 € | 47 692,80 € |
| 77 | 1 363 m ² | ZX n°576 | 49 068,00 € | 58 881,60 € |
| 79 | 1 061 m ² | ZX n°507 | 38 196,00 € | 45 835,20 € |

Etant ici précisé que le prix du lot numéro 83 reste inchangé soit 42,00 € H.T. /m² soit 50,40 € T.T.C. /m² /

| Numéro de lot | Contenance | Référence cadastrale | Prix H.T. /m ² | Prix T.T.C. /m ² |
|---------------|--------------------|----------------------|---------------------------|-----------------------------|
| 83 | 586 m ² | ZX n°598 | 24 612,00 € | 29 534,40 € |

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes à intervenir sur lesdites parcelles. Etant ici précisé que les frais afférents aux acquisitions resteront à la charge des acquéreurs.

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT- PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRE ET CONVENTION D'AIDE FINANCIERE COMPLEMENTAIRE

Madame KHALIL, adjointe au maire déléguée à la jeunesse et à l'enseignement précise que la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) d'Eure-et-Loir, verse une prestation de service et une aide complémentaire au fonctionnement des accueils de loisirs Mail Henri Vincent (3-5 ans) et Bois des Gâts (6-12 ans).

Des conventions ont été établies courant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2016.

Il est proposé de renouveler ces conventions avec la C.A.F. à compter du 1^{er} janvier 2017 :

- Convention d'objectifs et de financement- Prestation de Service ALSH- extrascolaire (vacances scolaires),
- Convention d'objectifs et de financement – Prestation de service ALSH périscolaire (mercredi après-midi),
- Convention d'aide complémentaire sur fonds locaux – Accueil de loisirs sans hébergement extrascolaire.

Ces conventions définissent les conditions selon lesquelles la CAF participe financièrement au fonctionnement des accueils de loisirs.

La commission enseignement/jeunesse a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame KHALIL,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer ces conventions entre la CA.F. et la Ville de Châteaudun à compter du 1^{er} janvier 2017.

ACCUEILS DE LOISIRS – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Madame KHALIL, adjointe au maire déléguée à la jeunesse et à l'enseignement précise que par délibération du 23 juin 2016, le conseil municipal a approuvé le règlement fixant les

conditions de fonctionnement et d'accès aux accueils de loisirs Mail Henri Vincent (3-5 ans) et Bois des Gâts (6-12 ans).

Il y a lieu :

- d'y faire apparaître une précision concernant les âges d'admission,
- de supprimer l'obligation minimale de réservation.

Afin de remettre aux familles un document simple et clair, il a été fait une nouvelle rédaction.

La commission enseignement/jeunesse a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame KHALIL,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Approuve ce nouveau règlement
Autorise Monsieur le Maire à le signer.

CONVENTION PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALES D'EURE-ET-LOIR

Madame LEVASSOR, adjointe au maire déléguée à la petite enfance précise que dans le cadre du soutien aux structures de la petite enfance la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.) de l'Eure-et-Loir propose l'établissement d'une convention d'objectifs et de financement qui conditionne le versement de la Prestation de Service Unique (P.S.U.).

La convention précédente étant arrivée à échéance, il y a lieu d'en signer une nouvelle pour la période 2017-2020 pour le multi-accueil « l'Ile aux Enfants » et la halte-garderie « La Souris Verte ».

La commission famille/petite enfance a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Madame LEVASSOR,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention proposée par la C.A.F. d'Eure-et-Loir.

MANDATS SPÉCIAUX DES ÉLUS – LES PLUS BEAUX DÉTOURS DE FRANCE À SAINT-CYR-SUR-MER

Monsieur le Maire précise que le congrès de l'association « Les Plus Beaux Détours de France » se déroulera cette année à Saint-Cyr-sur-Mer les 5, 6 et 7 octobre 2017.

L'association « Les Plus Beaux Détours de France » est une association française née à la fin de l'année 1998 qui valorise les petites villes touristiques, dont Châteaudun fait partie depuis l'origine.

Madame Francine BADAIRE sera la représentante de la Ville lors de ce congrès.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À l'unanimité,

Autorise la prise en charge les frais liés aux transports et au séjour de Madame Francine BADAIRE, à l'occasion de ce congrès.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de ses délégations n° 2017-078 au n° 2017-136 arrêtées au 31 mai 2017.

Séance levée à 21h54.

Mme Sihame KHALIL
Secrétaire de Séance